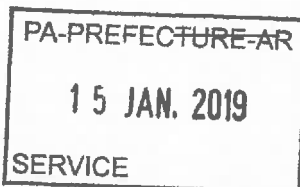



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

COMMUNE de BAYONNE



REGISTRE d'ENQUÊTE

Enquête publique relative au projet d'extension-reconstruction de la station d'épuration de Saint-Bernard et restructuration du réseau d'assainissement sur le territoire de la commune de Bayonne


C. LECAILLON

En exécution de l'arrêté du 4/10/2018 de Monsieur ^{es} ~~le~~ ^{Prés} ~~le~~ Préfets

des Pyrénées-Atlantiques je, soussigné, M Christian LECALLON ai ouvert, ce jour, 5 du Landes

le présent registre coté et paraphé, contenant 20 pages, pour recevoir les observations du public

du 12/11/2018 à 9^h00 au 13/12/2018 à 17^h00

aux heures d'ouverture des bureaux au public.

A Beyonne, le 12/11/2018



Première journée :

Le 12/11/2018 de 9 h. 00 à 12 h. 00

1^{re} Observation de Monsieur

① M^{rs} DI CHAIN Thomas (objet implantation de la station)
↳ en vue d'un projet immobilier sur un terrain adjacent
de le STEP

② GUILMAIN Patrice 35 rue du Petit Navet 64310 Boucau
Comme beaucoup (≈ 10) de propriétaires de ce quartier,
nous ne disposons pas du "tout à l'égout". En 2011, M.
Montin nous avait assuré que nous serions équipés d'ici 2011.
Suite à des demandes répétées et des entretiens avec M.
GONZALES, maire de BOUCAU, il nous a été dit que ce
problème allait vers une solution. Nous avons cédé à la
commune, à titre gratuit, les parcelles de rue nous appartenant
car des travaux d'assainissement collectif ne peuvent être
effectués que sur de domaine public. Consultés les plans et
divers documents cartographiques ou autres - il s'avère que



notre quartier est enclavé entre "Fabien" et "Lasalle"
(cf. DOC: "Actuel" "Phase 1" "Phase 2"). En toute logique,
nous devrions être rattachés à la S.E.P. de Tabris et non
de St Bernard. De nombreux nouveaux logements ont été
construits dans cette zone bleue (partie Nord de Boucau),
ce qui n'a semblé-t-il poser aucun problème.

Qui en est-il actuellement? Il faut remarquer que cette
absence d'équipement en zone urbaine induit une dépréciation
des biens immobiliers concernés.

J'espère donc pouvoir bénéficier des mêmes équipements
que l'immense majorité des habitants de la commune, voire
de l'agglomération.

J'informerai M. le Maire de Boucau de ces informations.
Bayonne, le 12 Novembre 2018

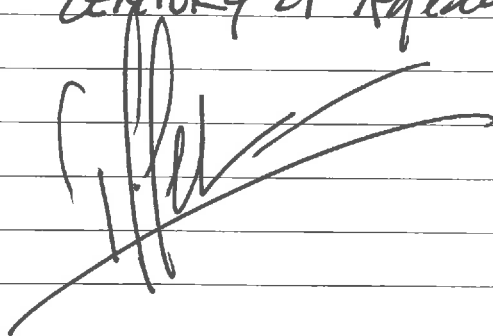
P. G. L.

Perm. - permanence : 20/11/2018 de 14^h à 17^h

- ③ Je suis agent immobilier à Bayonne et je
m'intéresse au développement de ma ville.
Le projet de SIEF de nouvelle génération
permet d'envisager un développement urbain
considérable de notre rive droite.
Et nous espérons que ce projet sera ambitieux
et conduit par des politiques volontaires
pour un paysage urbain cohérent.

Philippe Ribeton

Century 21 Agence Ribeton

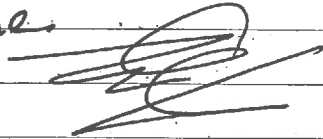




④ Question concernant l'assainissement:

10/12/2018: Indivision Gesmaï Bodinat
Nous sommes situés à Bayonne Nord le long de la Route départementale RD 817, ou plus précisément sur l'Avenue Henri de Navarre - chemin du Moulin de Peyon juste avant le ~~maximale~~ pont de l'Autoroute. Le réseau d'assainissement s'arrête à la rue Joseph-Latxague c'est à dire à une distance relativement faible du chemin du moulin de Peyon où se situent nos biens, cependant sur cette trajet cette distance on peut dénombrer un nombre conséquent d'habitation et de locaux et d'avantage encore si l'on y intègre les maisons qui sont de part et d'autre du chemin privé du Haou^{moteur}. La question et notre demande est simple: pour qu'on ne pas intégrer, on programmer une extension du réseau d'assainissement des égouts moies à partir de la rue Joseph Latxague (à hauteur du centre de traitement des ordures ménagères Biltagarbi). Sur la globalité des travaux de rénovation et d'extension du réseau d'assainissement et de la reconstruction de la station St Bernard, le budget ~~me~~ devrait être surtout ~~me~~ devrait pas être très conséquent. Nous sommes dans une certaine mesure les laissés pour compte, les oubliés des réseaux, ainsi par exemple certaines maisons qui ne sont pas à proximité de la route de pay RD 817 ni ont pas l'eau de la ville, alors que nous sommes en zone urbaine, alors même que des maisons dans des zones rurales en sont pourvues. Et puisque le réseau d'assainissement doivent s'embourser sur le long terme et par anticipation.

sur des périodes de 30 ans voir plus. Pourquoi
 ne pas anticiper sur la zone située au delà
 du pont de l'autoroute. Et toujours sur l'Avenue
 Henri de Navarre en effet des réserves foncières
 se constituent de part et d'autre de cet axe routier
 en vue de l'extension (maisons existantes et terrains)
 (acquisitions E.P.F.L.). Ces secteurs situés en
 amont de ceux cités page précédente devront
 nécessairement être raccordés au réseau collectif
 des eaux usées. Voilà la compréhension que nous avons
 des réseaux d'assainissement des eaux usées à
 la lecture du plan A.C. 2 B situé en toute fin du
 document d'enquête publique.



lieu - permanence 13/12/2018 de 14^h à 17^h.



⑤ Remis en main plopas
le 13/12/2018

6 fajs + 2 annexes.

Association des Habitants du Quartier St Bernard

Adresse de correspondance : Michel Botella 91, chemin de Iaharie 64100 Bayonne 05 59 64 56 27

Enquête publique

Station de Traitement des Eaux Usées de Saint-Bernard

Observations et questions :

La STEU de St Bernard reflète une inaction incompréhensible de la part des décideurs pour la gestion de l'assainissement.

Pourtant en 2007 le ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, Jean-Louis Borloo lance un plan d'action sur l'eau **afin d'encourager les collectivités à réaliser les travaux de mise aux normes de leurs stations d'épuration** et a demandé que soit mis en place un suivi hebdomadaire des six agences de l'eau, **afin qu'aucune collectivité ne puisse laisser de côté la question du traitement de ses rejets d'eaux usées.**

La publication sur Internet de la carte de la conformité de l'ensemble des agglomérations françaises est prévue avant la fin du mois de septembre 2007.

Grâce à ce plan, le MEDAD entend atteindre **un objectif de rejets «zéro défaut» d'ici 2012.**

Résultat bilan 2016 jusqu'à ce jour où St Bernard se distingue :

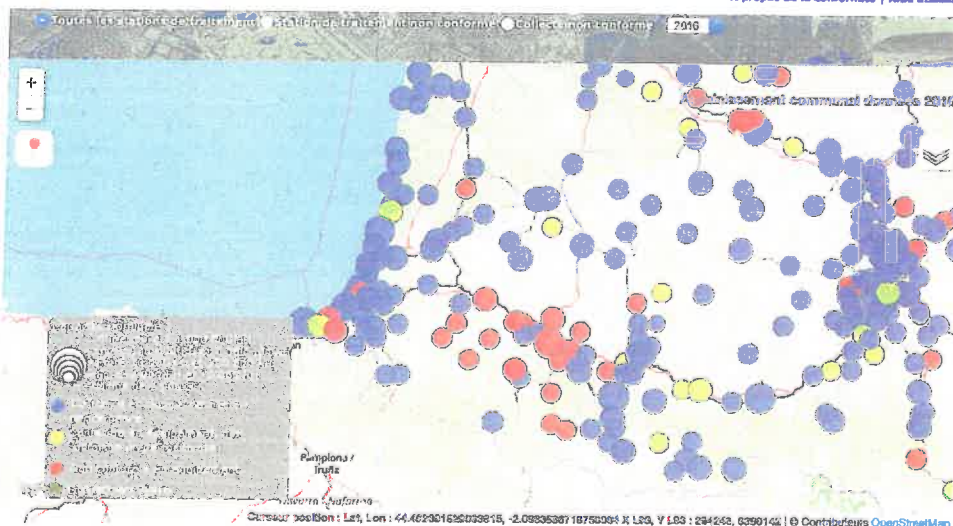


Ministère de la Transition écologique et Solidaire

Portail d'information sur l'assainissement communal

Situation des conformités 2016 des stations de traitement des eaux usées (mise à jour le 07/12/2017)

A propos de la conformité | Aide utilisateur





Toutes les explications des décideurs n'effaceront pas les faits que la CAPB reconnaît dans son document vers la DREAL :

« Demande d'examen au cas par cas ...concernant la mise aux normes et l'extension de la STEU du quartier St Bernard à Bayonne du 08 2017 » :

« D'une part, la station actuelle est sous-dimensionnée au regard de la charge domestique collectée et d'autre part, il existe des délestages par trop-plein en amont de la station avec rejets directs vers le milieu naturel ».

Rapport pour l'EPublique : « Un dépassement de la capacité hydraulique est constaté depuis 2013, année certes très pluvieuse, mais qui a persisté après 2014. La station connaît également des dépassements de la charge organique nominale depuis 2013, se poursuivant en 2014 et 2015. Enfin, le système d'assainissement de la station de Saint-Bernard a été déclaré non conforme par les services de l'Etat vis-à-vis des prescriptions de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ndr : datant pourtant de 1991), pour défaut d'équipement, la capacité nominale de la station ayant été dépassée les 2/3 du temps.

Un total de 25 déversements a été enregistré en 2015 au lieu des 12 autorisés ce qui était déjà trop ».

Ceci est totalement anormal par rapport aux usagers-consommateurs qui ont payé leur facture d'eau dont la lutte contre les pollutions vers l'AEAG.

Nous demandons un remboursement au prorata des années durant lesquelles le service attendu n'a pas été rendu.

Cette situation pose un deuxième problème de fond : **jusqu'à quand les élus vont-ils délivrer des permis de construire reflétant une augmentation de la population sans fin et alors que l'on est déjà dans la saturation, ne serait-ce qu'au niveau circulation automobile et la pollution induite (voir notre position rappelée au cours de la réunion publique du 11 04 2018 d'ouvrir un tunnel entre le banc St Bernard et le boulevard d'Aritxague avec la réponse de Monsieur le Maire).**

De plus ce Rapport mis à l'EP indique des textes réglementaires comme cette Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 et loi sur l'eau de 1992 puis la Directive Cadre Eaux de 2000 et même mieux signale une ■ **Note technique du 7 septembre 2015** relative à la mise en oeuvre de certaines dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBOs.

C'est intéressant mais nous observons **une ABSENCE étonnante de la NT du 12 08 2016** qui est à nos yeux essentielle, tant elle précise bien les grands enjeux du **Plan National Micropolluants 2016-2021 en application de la DCE 2000 et de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin - DCSMM 2008**, également absente de l'information due au citoyen dans le rapport à l'EP.

Hors la Commission UE vient de rappeler que la France n'atteindrait pas « le bon état écologique » des masses d'eaux océaniques en 2020 et qu'en conséquence elle devait présenter un plan d'action de correction pour le 30 10 2018, objet de notre intervention vers la Direction Interrégionale de la Mer - Golfe de Gascogne dont nous attendons le retour.

C'est ce que nous avons déclamé, au nom de l'Association des Habitants du Quartier St Bernard / Sépanso, et comme première question, lors de la réunion publique de présentation du projet à l'Ecole Marie Curie le 11 avril 2018.

Il n'est fait état d'aucun compte rendu de cette réunion, c'est regrettable.

Il est ainsi donné d'apprécier comment ici, nos élus enregistrent et considèrent le travail associatif environnemental citoyen.

Cette absence de la NT 12 08 2016 *relative à la recherche des micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux en sortie des STEU et à leur réduction avec une campagne d'un an avant le 30 06 2018* est, selon nous, préjudiciable à l'intérêt général dont la lutte contre les polluants à impact environnemental et sanitaire inscrits dans le Plan National Micropolluants 2016/2021.

Certes le Rapport indique par précaution : « la liste des textes est réputée non exhaustive » : cet oubli est anormal à ce niveau de pollutions et de retard pour lutter contre alors que ce texte en application de la DCE de 2000 ET DCSMM de 2008 est indicatif de l'impératif à l'appliquer.

En conclusion sur ce point, Monsieur le Commissaire enquêteur peut-il, lui, obtenir les résultats des analyses prévues par la NT 12 08 2016 avant le 30 06 2018 des rejets des 3 STEU/CAPB indiquées dans le Rapport ?

Ces résultats sont pour nous essentiels à connaître de par la présence des Micropolluants dont les « alkyls phénols » base des détergents pétrochimiques, non biodégradables, que nous avons retrouvé dans nos prélèvements de « mousse » portées sur les plages lors des tempêtes sur le littoral aquitain comme actuellement sur le littoral aquitain.

C'est ce que nous avons indiqué dès 1998 au District BAB, renouvelé à maintes reprises en SAGE Côtiers basques et Adour aval **d'étendre le contrôle des eaux de baignade au-delà de la simple bactériologie par la prise en compte du « cocktail chimique + la radioactivité »**

ainsi qu' au sein du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles – S3PI Estuaire de l'Adour au regard des risques sanitaires et environnementaux par les embruns chargés de Micropolluants dont ces tensioactifs. **Annexe 1.**

Ce problème est connu scientifiquement depuis les années 1970.

A cette époque la Mairie de Marseille avait demandé au Professeur JC Sigoillot, biochimiste, d'étudier le phénomène d'atteinte au végétal côtier par les embruns. C'était bien les détergents pétrochimiques qui ont continué à être déversés sur le marché. En 1998, « un Collectif de 60 scientifiques pour des détergents sans danger pour l'environnement » lance un appel vers le gouvernement et Bruxelles en vue de faire modifier la réglementation européenne sur les détergents.

Mais le lobbying des multinationales de la lessive et de l'énergie (pétrochimie) l'a emporté au Parlement européen et la Commission a émis un Règlement en 2004, toujours en exercice, lobbying oblige et alors que des industriels éclairés ont mis au point des détergents à base végétale biodégradables.

Pendant toutes ces années ces molécules ont traversé les STEU et ces détergents pétrochimiques de la famille des Micropolluants dangereux se sont retrouvés à la mer avec un effet redoutable comme l'a prédit le Professeur JC Sigoillot :

« On peut en déduire que dans les conditions naturelles, une majorité des cycles aromatiques restera intacte, ce qui correspond à une dissémination annuelle d'hydrocarbures aromatiques dans l'environnement équivalent à plusieurs marées noires, d'autant plus dangereuses qu'elles sont invisibles ».

De plus cette accumulation moléculaire en surface (ce sont des surfactants), outre les épisodes de mousse comme ce jour sur le littoral qui reflète leur présence ont un autre effet :

« La mer ne sent plus l'océan et les eaux littorales sont devenues grasses. MB ».

La STEU de St Bernard a et aura à intégrer les exigences du Plan Micropolluants 2016/2021. Quand et comment, les éléments donnés sont insuffisants.

Y aura-t-il à investir technologiquement pour les « traiter » ?

Nous pensons que non, car comme l'a engagé la Commission européenne pour le retrait du marché de certains plastiques issus de la pétrochimie, nous demandons qu'elle étende cette action aux détergents pétrochimiques au travers de députés européens que nous avons saisis, à nouveau, de ce problème des détergents pétrochimiques. En attente de leur réponse.

C'est ce que nous avons développé par notre initiative de tenir une réunion publique par un collectif associatif du littoral aquitain organisé par la Sépanso, le 20 octobre 2018 dernier à Messanges 40. **Annexe 2**

1.1.5. Diagnostic de pollution des sols

... Selon la DREAL Nouvelle Aquitaine, ce type de pollution est assez courant car les Forges de l'Adour ont déposé des mâchefers sur de nombreux terrains locaux pour remblaiement ce qui pourraient expliquer la présence de métaux lourds sur ce site.

5

Il est surprenant d'observer le manque de rapprochement ou d'associer les habitants qui détiennent pour certains une connaissance (mémoire ouvrière) : ce secteur qui intégrait le système hydraulique de l'usine de St Gobain (production d'engrais et de traitement de minerai de cuivre) a servi de réceptacle aux déchets de démolition de l'usine (qui sera remplacé par Fertiladour – Groupe Roullier avec ce terrain radioactif en l'état porté dans le rapport sans commentaire) dont des « reliefs de machinerie » subsistent encore à ce jour.

Hors ce sujet a été abordé par nos soins en vue de l'Etude de zone / S3PI avec M P Guinaudeau DREAL - sites et sols pollués dès 2012. De plus nous avons consacré de notre temps à l'élaboration de la plaquette « sites et sols pollués » pour les Maire dans le cadre du PRSE2 à Bordeaux et que cette initiative avec présentation de la plaquette par nos soins en réunion S3PI Estuaire de l'Adour, en rappelant les sites anciens dont ex St Gobain Boucau, était du niveau de l'alerte : sujet sensible. Des heures dites de concertation qui suggèrent que nos interventions citoyennes auraient pu être entendues par la CAPB.

Cela ne semble pas avoir été le cas ici.

2.2.2. Résultats

Les résultats indiquent que dans les conditions de débit minimal (60,45 m³/sec) et au vu de l'acceptabilité du milieu récepteur, l'impact du rejet cumulé sur la qualité de l'Adour est acceptable pour l'ensemble des paramètres. L'objectif du respect du bon état est atteint.

Qu'en est-il de l'intégration des micropolluants au sens de la NT 12 08 2016 et des résultats d'analyses des rejets actuels des 4 STEU (CAPB + Tarnos) prévus avant le 30 06 2018 ?

Tous les équipements odoriférants listés précédemment seront confinés ou placés en bâtiment fermé et désodorisés.

Par quel type de molécules ? Si chimiques il n'y aura pas de neutralité en impact environnemental et sanitaire. Que ces déodorants soient de type naturel, ils existent sur le marché.MB

La future STEU de 39 000 EH rejettera ses eaux usées traitées dans l'Adour :

- Débit de référence : 7 100 m³/jour ; - DCO : 125 mg/l ; - DBO : 25 mg/l ; - MES : 30 mg/l ; - NGL : 15 mg/l.

Selon une facture 411.66€ : 96m³ = 4.28€/m³x7100m³/jour = 30388€/jour = 11 091 620€/an pour rejeter cette eau et sa valeur économique à l'Adour = quel recyclage de ces eaux traitées en partie. MB

Compte tenu que la plupart des questions des habitants ce 11 04 2018 portant sur, soit des permis de construire, soit des ventes de terrain bloqués pour cause de cette saturation de la STEU de St Bernard qui a pris une bonne partie du temps de la réunion et qui a amené le Maire de Bayonne a proposé d'étudier au cas par cas ces situations qui auront à terme une augmentation de la population sur notre quartier, nous l'avons sollicité sur le point suivant :

Il devient indispensable de devoir étudier et rendre disponible une partie du banc St Bernard pour la mise en place d'un tunnel en débouché sur le boulevard d'Arritxague pour permettre de fluidifier une circulation déjà trop polluante mais en plus, d'atténuer l'engorgement sur le pont Grenet, producteur d'une perte de temps, de coûts induits et d'exaspération pour les usagers de ce passage nord sud inter rives Adour.

La situation est urgente comme nous l'avons indiqué dans un courrier du 29 06 2018 au Président de la Région, responsable du port de Bayonne, SANS REPONSE en ce mois de novembre 2018...

Déposé à Bayonne le 13 12 2018

Michel Botella AHQSB / SEPANSO 64

EP. STEU Bayonne St Bernard,
de Michel Botella. AHDSE. ANNEXE 1

Communiqué Association SEPANSO 64 & 40 suite à la Convention pour améliorer la qualité des eaux de baignade de la Côte Basque. Bayonne 08 07 2011.

La SEPANSO 64 & 40 enregistrent avec satisfaction la mise en place par les institutions, de l'Etat aux collectivités locales du territoire administratif des Pyrénées Atlantiques, dont la Côte Basque, depuis l'Adour jusqu'à la Bidassoa, d'une convention pour améliorer la qualité des eaux de baignade.

Ceci est en effet indispensable au regard de ce que contiennent les eaux fluviales et côtières dont ces mousses persistantes, quel que soit l'état de la mer, et qui n'ont plus ni l'aspect, ni l'odeur de la vraie et ancienne écume de mer et témoigneraient d'une saturation de ces eaux par les divers polluants.

Il est nécessaire de tenir compte, en plus de la « bactériologie », des risques « des effets cocktails » sur la santé des baigneurs et des poissons de toutes les pollutions chimiques comme les pesticides, issus de l'agroindustrie productiviste, destructrice du monde paysan, jusqu'à nos résidus médicamenteux ou détergents que les stations de traitement des eaux usées actuelles, par défaut de traitement tertiaire efficace et de recyclage, ne peuvent épurer ainsi que de la radioactivité et autres rejets de l'industrie irrespectueuse de l'environnement et de la santé, dans trop de cas encore, qui se retrouvent dans ces mêmes eaux.

L'IFREMER, organisme d'Etat, indique, par exemple, une concentration de métaux lourds comme le plomb, le chrome ou le cadmium, dans la chair des huîtres ou moules de l'embouchure de la Bidassoa ou de l'Adour qui ont la particularité de « baigner » dans ces eaux à longueur d'années.

Il y a lieu d'apprécier le fait historique que l'Assemblée Nationale vient d'adopter l'interdiction de molécules à effets de perturbateurs endocriniens que l'on retrouve et retrouvera encore longtemps dans ces eaux, raison de plus pour travailler à les résorber et les proscrire en amont (règlement UE REACH).

Il y a lieu d'associer dans l'application d'une telle convention et de façon claire les spécialités médicales santé – environnement, voire à les créer et en tous les cas les développer comme nous le demandons dans « l'Appel de Biscarrosse » pour un Océan à protéger, d'avril dernier

Enfin comment en 2011, à l'époque des SCoT comme celui de « l'agglomération de Bayonne et sud des Landes », peut-on passer une convention sur la qualité des eaux de baignade de la Côte Basque sans associer, une fois de plus, les Landes qui sont pourtant très concernées par les eaux de l'Adour ?

Il est vrai que la Région Aquitaine s'est distinguée en la matière en votant sa part de financement d'un « Observatoire de l'estuaire de l'Adour » sans associer les Landes : Tarnos, Communauté du Seignanx et le Département 40 lui-même tout en n'intégrant pas l'UPPA (chimie) ou l'ACRO (radioactivité) qui ont pourtant déjà réalisé un bon travail sur l'estuaire de l'Adour.

D'autant qu'il est incontournable d'observer ce panneau d'information du public, en place depuis 1999, sur la vieille digue de Tarnos, rive droite de l'Adour « Accès et baignades interdits pour risques sanitaires ». A Anglet, rive gauche de l'Adour, les panneaux annoncent les compétitions de surf. Ce sont pourtant les mêmes eaux de l'Adour qui viennent baigner les plages!

La SEPANSO ne dérogera pas à sa règle de participer, contribuer, proposer dans les instances de concertation environnementale et sanitaire, mais sur la base de la transparence scientifique et objective de l'état des milieux naturels et de la santé. Pour mieux prévenir les risques.

Correspondance : Michel Botella SEPANSO 64 tél : 05 59 64 56 27 – 64100 Bayonne.

07.07.11

Signature d'une convention pour améliorer la qualité des eaux de baignade



Une **convention cadre** pour la mise en œuvre d'une politique de l'eau pour le littoral basque a été signée le 7 juillet, par les partenaires suivants :

L'Etat, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques, l'Agglomération Côte Basque Adour, la Communauté de communes sud du Pays Basque, la communauté de communes Errobi, le Sivom de l'Uhabia, le Syndicat du Bassin versant de la Nive et le Conseil des Elus du Pays Basque.

L'ensemble des partenaires s'engagent ainsi à atteindre un objectif de « bon état » des eaux d'ici l'horizon 2015 et atteindre une qualité sanitaire des eaux du littoral basque conforme aux exigences de la directive Baignade.

*Pour télécharger le **dossier de presse***

Enquête fictionnelle SICU St-Bernard - Bayonne
document par Michel BOIREAU, A.H.O.S.A. / SEPASO
Annexe 2.

SAMEDI 20 OCTOBRE 2018 (14:30-17:30)



à Messanges « salle des associations »

Présentations, tables rondes et débats publics

**Changement environnemental global :
Focus sur les micropolluants
Une pollution devenue visible dans nos rivières et sur le littoral**

**Les micropolluants sont responsables
pour une grande part de la destruction
des écosystèmes marins.**

Combinés au réchauffement et acidification des océans, les micropolluants contribuent à l'appauvrissement des milieux marins. Ils ont un impact toxique direct sur la santé des humains (intoxication de la chaîne alimentaire marine).



Les estuaires (Adour, Garonne, etc.) sont les premières victimes de cette pollution devenue désormais visible.



Des solutions existent : Respecter la directive cadre sur l'eau et interdire la mise sur le marché des produits les plus toxiques, et aussi mettre en œuvre des solutions techniques de biodégradation.

Tous ces points seront débattus lors de ce colloque de 3 heures ; en présence d'élus, de scientifiques, d'association d'environnement de journalistes tous citoyens responsables.

